

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2116

9 septembre 2011

### SOMMAIRE

Alabuga International S.A. ....	101522	Herald Lux Finance S.à r.l. ....	101555
Assya Holding .....	101565	Hermes Investment Fund .....	101555
CLC Associates S.à r.l. ....	101553	H.I.G. Europe - Engine S.à r.l. ....	101562
Compagnie des Marbres S.A. ....	101530	H.I.G. Luxembourg Holdings Ten S.à r.l. .....	101562
Crédit Agricole Israël Venture Sélection 1 S.C.A. SICAR .....	101557	Hike Securities S.A. ....	101557
Geletina Corporation S.a r.l. ....	101529	Hudson S.A. ....	101557
Gentleways S.à r.l. ....	101529	Hungaria Baukonzepte A.G. ....	101555
Global Investment Selection .....	101530	IAC S.A. ....	101562
GmbH Lücker Transportgesellschaft ...	101522	I.B.Lux. Informatique S.A. ....	101562
Golden Tulip Holdings S.à r.l. ....	101550	Ikkuvium S.à r.l. ....	101562
Gotam Umbrella Fund (Lux) Sicav .....	101530	IKON Holding S.A. ....	101565
GP Acquisition Holding S.à r.l. ....	101550	Image Coiffure .....	101565
GP Chemicals International Holding S.à r.l. .....	101551	Immeo Lux Sàrl .....	101565
GP Financial Management S.à r.l. ....	101551	Immobilière de Warken S.A. ....	101566
GP Leasing S.à r.l. ....	101551	Lara Luxembourg Invest SA .....	101530
Griffin Development S.à r.l. ....	101552	Luxpri Center S.A. ....	101553
Griffin Metropolitan S.à r.l. ....	101552	Margygr S.à r.l. ....	101556
Grosvenor Retail European Properties S.A. ....	101550	OSL Amerika Sàrl .....	101541
Gsainvest S.A., SPF .....	101553	Real Estate Academy S.à r.l. ....	101566
Habinvest S.A., SPF .....	101556	RMK Global Timberland Resources Hol- dings S.à r.l. ....	101522
Hairkiller Europe Holding S.A. ....	101556	Société d'Investissements en Méditerra- née S.A. ....	101554
Harmon Europe Holding S.à r.l. ....	101553	Starbev Holdings Sàrl .....	101540
Harvest I S.à r.l. ....	101552	Syndicat d'Initiative et de Tourisme de Wasserbillig Asbl .....	101559
Helfin S.A. ....	101556	Tecto Luxembourg S.A. ....	101551
Helliot Luxembourg S.à r.l. ....	101554	Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l. .....	101543
Helliot Luxembourg S.à r.l. ....	101554	Voyages Hippocrate S.à r.l. ....	101555
Henderson Gartmore fund .....	101557	Yukon Luxco S.à r.l. ....	101531
Henderson Global Investors Limited, Lu- xembourg Branch Office .....	101554		

**GmbH Lücker Transportgesellschaft, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 102.057.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100194/10.

(110113852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

**Alabuga International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 106.371.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire  
des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 avril 2011*

Monsieur DIEDERICH Georges, Monsieur DONATI Régis et Monsieur BIELLA Stefano sont renommés administrateurs.

Monsieur DIEDERICH Georges est renommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme  
ALABUGA INTERNATIONAL S.A.  
Georges DIEDERICH  
*Administrateur*

Référence de publication: 2011100797/18.

(110115703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

**RMK Global Timberland Resources Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 162.088.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the first day of July.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RMK GLOBAL TIMBERLAND FUND MANAGEMENT S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 148.178, acting in its own name and on behalf of RMK GLOBAL TIMBERLAND RESOURCES FUND, a specialized investments fund (fonds d'investissements spécialisé) in the form of a mutual investment fund (fonds commun de placement) governed by the law of 13 February 2007 on specialized investment funds, as amended,

hereby represented by Mrs. Céline Reymond, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of timberland assets, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to timberland assets, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of timberland assets.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of “RMK Global Timberland Resources Holdings S.à r.l.”

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. The registered office of the Company may be transferred in the same municipality by means of a resolution of the manager or, in case of several managers, by means of a resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of the partners of the Company.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters (3/4) of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing partners, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

The manager or the board of managers may create such capital reserve(s) from time to time as it may determine (in addition to those reserve(s) which are required by law) and shall create a special reserve from funds received by the Company as issue premiums, which shall not be distributed to the partners until all liabilities of the Company are satisfied.

**Art. 8.** The Company’s shares are indivisible towards the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company’s shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital owned by the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

## C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company’s purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) their number and the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers, or by the individual or joint signature(s) of any other person(s) to whom such signatory power has been delegated by a resolution of the sole manager, or if there is more than one manager, by a resolution of the board of managers or by any two (2) managers acting jointly.

The sole manager, or in case of several managers, the board of managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents acting alone or jointly.

The officer's and/or agent's nomination, revocation, responsibilities and remuneration, if any, the duration of the period of his/their representation and any other relevant conditions of his/their agency will be determined by a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a resolution of the board of managers or by any two (2) managers acting jointly.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to all the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one member of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. If the board of managers is composed of two (2) managers, the board of managers can deliberate or act validly only if both managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. If the board of managers is composed of two managers, decisions shall be taken by unanimous votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a partner or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of an extra-judicial settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 21.** The Company's year commences on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 22.** Each year on the December, 31<sup>st</sup> the accounts are closed and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 24.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

#### *Subscription and Payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by RMK Global Timberland Fund Management S.à r.l., acting in its own name and on behalf of RMK Global Timberland Resources Fund, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on December 31, 2011.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

#### *General meeting of partners*

The aboved named company representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at:

69 route d'Esch,

L-1470 Luxembourg

Grand Duchy of Luxembourg

2. The number of managers is fixed at two.

3. The following persons are appointed as managers of the Company with immediate effect:

- Mr. Robert W. Hagler, born on February 9, 1958, in Arkansas, United States of America, residing at 1433, Hague Drive, Leesburg, Virginia 20175, United States of America; and

- Mrs. Mélanie Sauvage, born on July 2, 1980 in Paris, France, residing professionally at 11A Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le premier juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

RMK GLOBAL TIMBERLAND FUND MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148.178, agissant au nom et pour le compte de RMK GLOBAL TIMBERLAND RESOURCES FUND, un fonds d'investissement spécialisé constitué sous la forme d'un fonds commun de placement, régi par loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle qu'amendée.

ici représentée par Madame Céline Reymond, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant selon la capacité décrite ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de titres de toutes espèces et l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens provenant de terrains forestiers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des terrains forestiers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens provenant de terrains forestiers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «RMK Global Timberland Resources Holdings S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance de la Société. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché du Luxembourg ou dans tous autres pays.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée depuis ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire restera une société luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Les parts à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts sociales.

Le gérant ou le conseil de gérance peut être amené à créer, de temps à autre, un capital de réserve (en plus des réserves requises par la loi), et devra créer une réserve spéciale provenant de fonds reçus par la Société en tant que primes d'émission, qui ne pourra pas être distribuée avant que toutes les dettes de la Société n'aient été remboursées.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois-quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant leur nombre et la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) ayant reçu procuration en vertu d'une résolution du gérant unique, ou s'il y a plus d'un gérant, en vertu d'une résolution du conseil de gérance ou par deux (2) gérants agissant conjointement.

Le gérant unique, ou en cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc agissant seul ou conjointement.

La nomination, la révocation, les responsabilités et, le cas échéant, la rémunération, la durée de la période durant laquelle le mandataire représentera la société ainsi que toutes les conditions pertinentes liées à son mandat seront déterminées par une résolution du gérant unique, ou en cas de plusieurs gérants, par une résolution du conseil de gérance ou par deux (2) gérants d'agir conjointement pour le compte de la société.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité de ses membres présents à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant aux heures et lieux déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs membres du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Si le conseil de gérance comprend deux (2) gérants, le conseil de gérance

ne pourra délibérer ou agir valablement que si les deux (2) gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Si le conseil de gérance comprend deux (2) gérants, les décisions sont prises à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses engagées par lui raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration, en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du comblement du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues par eux dans la Société.

**Art. 25.** Toute matière qui n'est pas réglée par les présents statuts sera réglée conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.



### *Souscription et Libération*

Les cinq cents (500) parts sociales de la Société ont été souscrites par RMK Global Timberland Fund Management S.à r.l., agissant en son propre nom et pour le compte de RMK Global Timberland Resources Fund.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à

### *Assemblée générale des associés*

L'associé susvisé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au:

69 route d'Esch

L-1470 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

2. Le nombre de gérants est fixé à deux.

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert W. Hagler, né le 9 février 1958 en Arkansas, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 1433 Hague Drive, Leesburg, Virginie 20175, Etats-Unis d'Amérique; et

- Madame Mélanie Sauvage, née le 2 juillet 1980 à Paris, France, résidant professionnellement au 11A Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les mêmes jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. REYMOND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31438. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099558/387.

(110112579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

### **Geletina Corporation S.a r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 153.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011100186/9.

(110113686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

### **Gentleways S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 146.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011100187/9.

(110114073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Global Investment Selection, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 55.736.

---

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 2 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 425 du 30 août 1996.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBAL INVESTMENT SELECTION

Signature

Référence de publication: 2011100191/14.

(110114495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Gotam Umbrella Fund (Lux) Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 109.286.

---

Les comptes annuels sociaux de Gotam Umbrella Fund (Lux) SICAV, arrêtés au 31 décembre 2009 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 25 octobre 2010, ont été déposés au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

GOTAM UMBRELLA FUND (LUX) SICAV

Référence de publication: 2011100196/13.

(110114366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Lara Luxembourg Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.287.

---

Il est porté à la connaissance de qui de droit que le commissaire aux comptes de la Société, à savoir CO-VENTURES S.A. a changé d'adresse et a désormais son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011100267/13.

(110113746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Compagnie des Marbres S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 44.899.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 08 juillet 2011 à 11.00 heures*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes, à partir du 15 juin 2011, et qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, demeurant à professionnellement à 7, Val Sainte-Croix-L-1371 Luxembourg;

M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, demeurant professionnellement à 7, Val Sainte-Croix - L-1371 Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, demeurant professionnellement à 7, Val Sainte-Croix - L-13 71 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

La Saràl Van Cauter-Snauwaelt & Co, avec siège social à 80, rue des Romains, L-8041 Strassen.

Luxembourg, le 08 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2011106077/23.

(110121364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

**Yukon Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.636.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Yukon Pooling, L.P., an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, (the Sole Shareholder),

here represented by Karine Lazarus, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

The power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Yukon Luxco S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. If the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Any such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge,

transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form having a par value of one United States dollar (USD 1-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.3. The shares are freely transferable between shareholders.

6.4. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.5. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.6. A share transfer will only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.7. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be removed at any time, ad nutum (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

7.3. The sole shareholder or general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being Class A managers and Class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers shall be identified with respect to the class to which they belong.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

#### **8.1. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The sole manager or the Board (as the case may be) may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

#### **8.2. Procedure**

(i) The Board shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon the request of any manager at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after

the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Board resolutions are validly taken by a majority of the votes cast. In the event, however, the sole shareholder or general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely Class A managers and Class B managers) any resolutions of the Board may only be validly taken by the majority of the votes of the managers present or represented including at least one Class A and one Class B manager present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

### 8.3. Representation

(i) Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager, provided that in the event the sole shareholder or general meeting of shareholders have appointed different classes of managers (namely Class A managers and Class B managers) the Company shall only be validly bound by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager.

(ii) Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated by the sole manager or the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.**

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholder(s) shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature. The signature(s) of the shareholder(s) may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any manager(s) or by shareholder(s) representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) General Meetings are to be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the sole manager or the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s), auditors (if any) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

#### **Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits shall be allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the sole manager or the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any nonwaivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

*Subscription and Payment*

Yukon Pooling, L.P., represented as stated above, declares that it subscribes for twenty thousand (20,000) shares in registered form, each having a par value of one United States dollar (USD 1.-) and agrees to fully pay them up by a contribution in cash in the aggregate amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000), it being understood that such contribution in cash shall be allocated to the share capital account of the Company.

The aggregate amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital has taken the following resolutions:

1. The Company shall have a board of managers for an undetermined period composed of Class A and Class B managers. The following persons are named as managers:

*Class A managers:*

- Ms. Sharlyn C. Heslam, born on 20 November 1969, in Texas, USA, having her professional address at 200 Clarendon Street, Boston, MA 02116, USA;

- Mr. Kenneth S. Bring, born on 8 June 1972, in Connecticut, USA, having his professional address at 200 Clarendon Street, Boston, MA 02116, USA;

*Class B managers:*

- Ms. Adela Iancu, born on 8 December 1983, in Ploiesti, Romania, having her professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

- Mr. Hugo Froment, born on 22 February 1974 in Laxou, France, having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente et unième jour de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Yukon Pooling, L.P., une société en commandite régie par les lois des Îles Caïmans, dont le siège social se situe à Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïmans, (l'Associé Unique),

représentée par Karine Lazarus, employée, dont l'adresse professionnelle est située au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Yukon Luxco S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer tous les moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale confère au détenteur une fraction de l'actif et des bénéfices de la Société proportionnellement au nombre de parts sociales existantes.



- 6.2. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.4. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.5. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.
- 6.7. Un registre des associés sera tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s).
- 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum (avec ou sans raison) par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.
- 7.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes catégories, soit des gérants de Catégorie A et des gérants de Catégorie B. Le procès verbal de la réunion concernée devra mentionner la classification des gérants et ceux-ci devront être identifiés par la catégorie à laquelle ils appartiennent.

#### Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

##### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou le Conseil, selon le cas, à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### 8.2. Procédure

- (i) Le Conseil se réunira aussi souvent que le requiert l'accomplissement de l'objet social ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et que chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix émises. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de différentes catégories (à savoir les gérants de Catégorie A et les gérants de Catégorie B), toute décision du Conseil ne sera valablement adoptée qu'à la majorité des votes des gérants présents ou représentés, y compris les votes d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de Catégorie B présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution.

##### 8.3. Représentation

(i) Si la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société sera engagée en toute circonstance envers les tiers par la seule signature de tout gérant; sauf si l'associé unique ou l'assemblée des associés a nommé des gérants de différentes

catégories (soit les gérants de Catégorie A et les gérants de Catégorie B), la Société sera alors valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B.

(ii) Si la Société est gérée par un gérant unique, la Société sera engagée envers les tiers par la signature de ce dernier.

(iii) La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature seule ou conjointe de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique ou par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contracteront, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associé(s) seront adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. La/Les signature(s) du/des associé(s) peuvent être apposée(s) sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant (s) ou de(s) associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions seront adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

##### Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1),

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dressera le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants, des réviseurs d'entreprises (le cas échéant) et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décideront de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

#### *Souscription et libération*

Yukon Pooling, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, chacune d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-), et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt mille dollars américains (USD 20.000), étant entendu que cette apport en numéraire sera alloué au compte capital social de la Société.

Le montant total de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) est à l'entière disposition de la Société, comme il l'a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société aura, pour une durée indéterminée, un conseil de gérance composé de gérants de Catégorie A et de Catégorie B. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant:

##### *Gérants de Catégorie A:*

- Mme Sharlyn C. Heslam, née le 20 novembre 1969 à Texas, USA, dont l'adresse professionnelle est située au 200 Clarendon Street, Boston, MA 02116, USA;

- M. Kenneth S. Bring, né le 8 juin 1972, à Connecticut, USA, dont l'adresse professionnelle est située au 200 Clarendon Street, Boston, MA 02116, USA;

##### *Gérants de Catégorie B:*

- Mme Adela Iancu, née le 8 décembre 1983, à Ploiesti, Roumanie, dont l'adresse professionnelle est située au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

- M. Hugo Froment, né le 22 février 1974 à Laxou, France, dont l'adresse professionnelle est située au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: K. LAZARUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2011. Relation: LAC/2011/26741. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011087495/518.

(110098214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

#### **Starbev Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.453.

#### EXTRAIT

1- Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue en date du 08 juillet 2011 que:

- Monsieur Manuel Mouget, employé privé, né le 6 janvier 1977 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été élu pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant de la société.

- Madame Bénédicte Moens-Colleaux, employée privée, née le 13 octobre 1972 à Namur (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été élu pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant de la société en remplacement de la société BMC Advisory S.à.r.l., société inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B14643, et dont le siège social est situé à L-1459 Luxembourg, 8, Ancienne Côte d'Eich.

Le Conseil de gérance de la société est composé dès lors comme suit:

- Emanuela Brero;

- Jean-Marc Ueberecken;

- Manuel Mouget;

- Bénédicte Moens-Colleaux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2011106430/22.

(110121203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

**OSL Amerika Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 132.213.

Im Jahre zweitausendundelf, am einundzwanzigsten Juni.

Vor Notar Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

OEKO-SERVICE LUXEMBURG (OSL) S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 34.560;

Hier vertreten durch Herren Patrick VAN HEES, Jurist, wohnhaft am 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Colmar-Berg am 20. Juni 2011.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung „ne varietur“ durch die erschienene Person und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

OEKO-SERVICE LUXEMBURG (OSL) S.A. ist Eigentümerin von 100 (Einhundert) Anteilen von je 125,00 EUR (Einhundertfünfundzwanzig Euro), welche das gesamte Gesellschaftskapital der OSL AMERIKA SARL, eine Gesellschaft gegründet unter luxemburgischem Gesetz, mit Sitz in Zone Industrielle Piret, L-7737 Colmar-Berg (die Gesellschaft) eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 132.213, darstellen.

Die Gesellschaft OSL AMERIKA SARL wurde gegründet gemäß Urkunde vom Notar Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 21. September 2007, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2396 vom 24. Oktober 2007. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert am 15. Februar 2008 gemäß einer notariellen Urkunde, aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 797 vom 2. April 2008.

Der Gesellschafter beschließt, über die folgende Tagesordnung abzustimmen:

1. Ergänzung des Zwecks der Gesellschaft mit der folgenden aktiven kommerziellen Tätigkeit:

„Die Planung und Ausführungsbetreuung sowie der Betrieb von Anlagen des technischen Umweltschutzes, die Forschung und Entwicklung sowie die wirtschaftliche und technische Beratung im Bereich des Umweltschutzes, die Durchführung von Beratungen und Sanierungsplanungen bei Umweltschäden“;

2. Entsprechende Abänderung von Artikel 4 der Satzung.

*Erster Beschluss*

Der Gesellschafter beschließt den Zweck der Gesellschaft um folgende aktive kommerzielle Tätigkeit zu ergänzen:

„Die Planung und Ausführungsbetreuung sowie der Betrieb von Anlagen des technischen Umweltschutzes, die Forschung und Entwicklung sowie die wirtschaftliche und technische Beratung im Bereich des Umweltschutzes, die Durchführung von Beratungen und Sanierungsplanungen bei Umweltschäden.“

*Zweiter Beschluss*

Infolge des vorhergehenden Beschlusses, wird Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft folgt abgeändert:

„ **Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Aktionäre, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Ferner hat die Gesellschaft zum Zweck, die Planung und Ausführungsbetreuung sowie der Betrieb von Anlagen des technischen Umweltschutzes, die Forschung und Entwicklung sowie die wirtschaftliche und technische Beratung im Bereich des Umweltschutzes, die Durchführung von Beratungen und Sanierungsplanungen bei Umweltschäden;

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.“

#### *Kosten*

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung entstehen, werden auf tausend Euro (EUR 1.000,-) geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparent, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

#### **Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

In the year two thousand eleven, on the twenty-first day of June.

Before Maître Edouard DELOSCH, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OEKO SERVICE LUXEMBURG (OSL) S.A., public limited company (plc), with registered office at Zone Industrielle Piret, L-7737 Colmar-Berg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under the number B 34.560;

Here duly represented by Mr Patrick VAN HEES, jurist residing in Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, pursuant to a proxy given Luxembourg on June 20, 2011.

After signing “ne varietur” by the appearing person and signature of the present notary, this proxy remains as attachment to this deed in order to be registered with this document.

OEKO-SERVICE LUXEMBURG (OSL) S.A. is the owner of 100 (one hundred) shares with a nominal value of 125,00 EUR (One hundred twenty five Euros) each, which represent the entire subscribed capital of OSL AMERIKA SARL, a company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at Zone Industrielle Piret, L-7737 Colmar Berg (the company), registered with the Luxembourg Register of Commerce under the number B 132.213.

OSL AMERIKA SARL was founded with deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on September 21, 2007, published at Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 2396 of October 24, 2007. The articles of incorporation of the Company have been for the last time been amended following a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, of 15 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 797 of 24 October 2008.

The Sole Partner has been submitted the following agenda:

1. Addendum of the purpose of the company with the following commercial activity:

“The planning, the supervision of execution as well as the maintenance of units of the technical environmental protection, the research and development as well as the economic and technical consulting in the area of the pollution control, the execution of consulting and planning of reorganization with environmental contaminations”.

2. Appropriate Amendment of article 4 of the company by-laws.

#### *First resolution*

The sole partner resolves to supplement the purpose of the company with the following commercial activity:

The planning, the supervision of execution as well as the maintenance of units of the technical environmental protection, the research and development as well as the economic and technical consulting in the area of the pollution control, the execution of consulting and planning of reorganization with environmental contaminations.

#### *Second resolution*

In consequence of the precedent resolution, article 4 of the company by-laws will be amended as follows:

“ **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and

any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the purposes of the company are the planning, the supervision of execution as well as the maintenance of units of the technical environmental protection, the research and development as well as the economic and technical consulting in the area of the pollution control, the execution of consulting and planning of reorganization with environmental contaminations.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.”

#### *Kosten*

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung entstehen, werden auf tausend Euro (EUR 1.000,-) geschätzt.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Gezeichnet: P. Van Hees, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 juin 2011. Relation: RED/2011/1263. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 22. Juni 2011.

Référence de publication: 2011102764/129.

(110116949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

### **Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.079.

#### — STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifth of July.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 130391,

here represented by Mr. Richard Fauvel, employee, having his professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 4, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out (a) all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in (i) enterprises (in whatever form) which may, pursuant to their constitutional documents, acquire and hold only real property and other assets necessary for the management of such real property (the Real Estate Companies) and (ii) real estate holding companies which are hereby defined as entities the purpose of which, according to their constitutional documents, is to indirectly acquire and hold real property and other assets necessary for the management of such real property through acquiring and holding interests in other entities the purpose of which is restricted in the

same manner as described in (i) and (ii) above (the Real Estate Holding Companies), as well as (b) the administration, the management, the control and the development of such participating interests in Real Estate Companies and Real Estate Holding Companies.

In connection with the purposes stated above, the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its purposes stated above or which promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

**Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

**Art. 8.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 10.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of



emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

In case of plurality of managers, a manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager; and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 13.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

*Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

*Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., prenamed . . . . .	12.500	EUR 12.500,00
Total . . . . .	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1.300,00).

*Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

*Category A Managers:*

- Mr. Florian Reiff, Managing Director, born on October 27, 1970 in Stuttgart, Germany, with professional address at MesseTurm, 41. OG, Frankfurt am Main, D-60308, Germany;
- Mr. Paul Anthony Galiano, Senior Managing Director, born on March 9, 1965 in New-York, United States of America, residing at 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, United States of America;
- Mr. Jerry I Speyer, Chairman and Co-Chief Executive Officer, born on June 23, 1940 in Wisconsin, United States of America, residing at 176, East 72<sup>nd</sup> Street, New York, NY 10021, United States of America;
- Mrs. Katherine Farley, Senior Managing Director, born on October 12, 1949 in New-York, United States of America, residing at 176, East 72<sup>nd</sup> Street, New-York, United States of America;
- Mr. Robert J. Speyer, President and Co-Chief Executive Officer, born on October 11, 1969 in New-York, United States of America, residing at 265, East 66<sup>th</sup> Street, New-York, United States of America;
- Mr. Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, born on September 4, 1957 in Boston, Massachusetts, United States of America, with professional address at 61 Aldwych, WC2B 4AE, London, United Kingdom;

*Category B Managers:*

- Ms. Joséphine Andonissamy, Company Director, born on February 27, 1973 in Pondichery, India, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Vinessa Sweeney, Associate Director – Fund Accounting, born on November 15, 1979 in Chester, United Kingdom, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Nicolas Veyer, Senior Controller, born on September 1, 1973 in Lille, France, with professional address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed together with Us, notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le cinq juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130391

ici représentée par M. Richard Fauvel, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 juillet, 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser (a) toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans (i) des entreprises (sous quelque forme que ce soit) qui peuvent, conformément à leurs documents constitutifs, acquérir et détenir exclusivement des biens immobiliers et d'autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers (les Sociétés Immobilières) et (ii) des sociétés de détention de portefeuille immobilier qui sont définies ici comme des entités dont l'objet social, conformément à leurs documents constitutifs, est l'acquisition et la détention indirecte des biens immobiliers et autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers, par le biais de l'acquisition et la prise de participations dans d'autres entités dont l'objet social est limité de la même façon comme décrit aux points (i) et (ii) ci-dessus (les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier), ainsi que (b) l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des participations dans les Sociétés Immobilières et les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier.

Dans le cadre des objets indiqués ci-dessus, la Société peut apporter tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt.

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social indiqué ci-dessus ou qui favorisent son développement ou son extension.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500,00) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

**Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 10.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne

doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 12.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

En cas de pluralité de gérants, un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

En cas de pluralité de gérants, un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 13.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., prénommée . . . . .	12.500	EUR 12.500,00
Total . . . . .	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euro (EUR 1.300,00).

#### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

##### *Gérants de Catégorie A:*

- M. Florian Reiff, Managing Director, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart, (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au MesseTurm, 41. OG, Frankfurt am Main, D-60308, Allemagne;
- M. Paul Anthony Galiano, Senior Managing Director, né le 9 mars 1965 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Jerry I. Speyer, Chairman and Co-Chief Executive Officer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72<sup>nd</sup> Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- Mme Katherine Farley, Senior Managing Director, née le 12 octobre 1949 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 176, East 72<sup>nd</sup> Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Robert J. Speyer, President and Co-Chief Executive Officer, né le 11 octobre 1969 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant au 265, East 66<sup>th</sup> Street, New York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Michael Philip Maurice Spies, Senior Managing Director, né le 4 septembre 1957 au Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, Londres WC2B 4AE, Royaume-Uni;

*Gérants de Catégorie B:*

- Mme Joséphine Andonissamy, Administrateur de sociétés, née le 27 février 1973 à Pondichery (Inde), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- Mme Vinessa Sweeney, Associate Director – Fund Accounting, née le 13 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; et
- M. Nicolas Veyer, Senior Controller, né le 1<sup>er</sup> septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9356. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099602/368.

(110112479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

---

**Grosvenor Retail European Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.586.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100203/10.

(110113792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Golden Tulip Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.029.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100195/11.

(110114331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**GP Acquisition Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 155.945.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GP Acquisition Holding S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011100197/12.

(110113739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**GP Chemicals International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 1.183.241,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 143.472.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GP Chemicals International Holding S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2011100198/12.

(110113738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

**Tecto Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 35.567.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 14 juin 2011*

L'assemblée générale ordinaire annuelle décide de renouveler le mandat, en tant que Commissaire, de VGD Experts-Comptables S.à r.l., résidant au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce Luxembourg sous le numéro B.53.981, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle en 2012.

L'assemblée générale ordinaire annuelle accepte la démission de Monsieur Wim Dekeyser et de Monsieur Didier Ryelandt en tant qu'administrateurs de la société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011 suite à leurs lettres de démission datées du 6 juin 2011.

L'assemblée générale ordinaire annuelle décide de nommer, en remplacement, Madame Kristel Mertens, née à Antwerpen (Belgique) le 6 juin 1968, résidant professionnellement à B-2000 Antwerpen, 20, De Gerlachekaai et Monsieur Miguel de Potter, né à Ukkel (Belgium) le 3 juillet 1979, résidant professionnellement à B-2000 Antwerpen, 20, De Gerlachekaai, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle en 2015.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011100440/19.

(110113766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

**GP Financial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 1.175.200,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 132.475.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GP Financial Management S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2011100199/12.

(110113737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

**GP Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 278.174.950,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.041.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GP Leasing S.à r.l.  
Un mandataire*

Référence de publication: 2011100200/12.

(110113736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Griffin Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.045.

—  
*Extrait des Résolutions de l'associé unique de Griffin Development S. à r.l. du 29 Juin 2011*

Le 29 Juin 2011, l'associé unique de Griffin Development S. à r.l. a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de M. Fabrice Geimer, ayant son adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant B de la Société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> juillet, 2011;
- de nommer M. Sjors van der Meer, ayant son adresse professionnelle au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> Juillet, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 Juillet 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2011100201/16.

(110113673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Harvest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.873.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2011100208/14.

(110114616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Griffin Metropolitan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.939.

—  
*Extrait des Résolutions de l'associé unique de Griffin Metropolitan S. à r.l. du 29 Juin 2011*

Le 29 Juin 2011, l'associé unique de Griffin Metropolitan S. à r.l. a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de M. Fabrice Geimer, ayant son adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant de la Société et ce avec effet au 1<sup>er</sup> Juillet, 2011;
- de nommer M. Sjors van der Meer, ayant son adresse professionnelle au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> Juillet, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 Juillet 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2011100202/16.

(110113674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---



**Luxpri Center S.A., Société Anonyme.**  
 Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marbuengerstrooss.  
 R.C.S. Luxembourg B 107.448.

Il résulte du procès-verbal de rassemblée générale ordinaire du 08 juin 2011 de la SA Luxpri Center tenue à Marnach que:

Le mandat des administrateurs:

- Monsieur SCHAUS Ralph demeurant à B-4780 St.Vith, 6 An der Höhe
- Madame SCHAUS-PFUNDSTEIN Sabine demeurant à B-4780 St.Vith. 6 An der Höhe
- Monsieur SCHAUS Günther demeurant à B-4780 St.Vith, Klosterstrasse 36

Le mandant de l'administrateur délégué:

- Monsieur SCHAUS Ralph demeurant à B-4780 St.Vith, 6 An der Höhe

et le mandat du commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Lucien FUNCK Sarl avec Siège Social à L-9519 Wiltz, 2 route d'Ettelbrück

ont été reconduits pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 08 juin 2011.

Fiduciaire Lucien FUNCK sarl  
 Bureau Comptable et Fiscal

Référence de publication: 2011106276/23.

(110122009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

**Gsainvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
 R.C.S. Luxembourg B 150.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011100204/9.

(110114419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

**Harmon Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
 R.C.S. Luxembourg B 143.562.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Harmon Europe Holding S.à r.l.*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011100206/12.

(110113735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

**CLC Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
 R.C.S. Luxembourg B 70.021.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Les Actionnaires de CLC ASSOCIATES S.à r.l., qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 14 juillet 2011 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Que la liquidation de la société anonyme CLC ASSOCIATES S.à r.l. en liquidation est achevée et qu'elle à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

*Deuxième résolution*

Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à Vainker & Associates S.à r.l., 17 bd Royal, L-2944 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nicolas Vainker.

Référence de publication: 2011100492/19.

(110112260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

---

**Helliot Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 132.321.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011100209/11.

(110113793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Helliot Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 132.321.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011100210/11.

(110113805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Henderson Global Investors Limited, Luxembourg Branch Office, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 152.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011100211/10.

(110114249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Société d'Investissements en Méditerranée S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.541.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 juin 2011*

- La cooptation de Monsieur Kevin DE WILDE, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Antonella GRAZIANO, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

- Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Kevin DE WILDE, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, de Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, et de Monsieur Alain RENARD, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg et le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTRÔLE S.A., Société

Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L- 1882 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Fait à Luxembourg, le 28 juin 2011.

Certifié sincère et conforme

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN MEDITERRANEE S.A.

P. MESTDAGH / A. RENARD

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011106452/22.

(110121824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

---

**Herald Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.434.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011100212/9.

(110114250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Hermes Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.228.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VPB Finance S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011100213/11.

(110114561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Hungaria Baukonzept A.G., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 97.846.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2011100214/14.

(110113691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Voyages Hippocrate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1456 Luxembourg, 66, rue de l'Egalité.

R.C.S. Luxembourg B 23.769.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement commercial VI no 1022/11 du 14 juillet 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de la société VOYAGES HIPPOCRATE S.à r.l., avec siège social à L-1456 Luxembourg, 66, rue de l'Egalité, de fait inconnue à cette adresse.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 4 août 2011.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Laurent BIZZOTTO

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011100757/20.

(110114334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Habinvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011100215/9.

(110114292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Hairkiller Europe Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 33, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 112.402.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100216/10.

(110113987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Helfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 42.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Helfin S.A.

Signature

Référence de publication: 2011100219/12.

(110113976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Margygr S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.670.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 16 mai 2011, que The Sirene Trust a transféré les 12.500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- Monsieur Dominique CORNWELL, né le 1<sup>er</sup> novembre 1930, à Paris, France, ayant l'adresse suivante: 11, Avenue Général Guisan, 1009 Pully, Suisse.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 17 mai 2011, que Monsieur Dominique CORNWELL a transféré les 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- The Star of Kayalof Trust III, un trust de droit étranger, constituée et régit selon les lois de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 500, Stanton Christiane Road, 19713-2107 Neward, Delaware, Etats-Unis.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

The Star of Kayalof Trust III . . . . . 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Margygr S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011106279/23.

(110121902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

---

**Henderson Gartmore fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 77.949.

---

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100221/10.

(110114299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Hike Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 57.225.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011100222/9.

(110113980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Hudson S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 36.745.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100226/10.

(110114529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Crédit Agricole Israël Venture Sélection 1 S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.632.

---

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

A COMPARU:

Mademoiselle Karima HINOUNE, employée privée, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la société Crédit Agricole Private Equity Luxembourg (l'Associé Gérant Commandité), agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Gérant Commandité de Crédit Agricole Israël Venture Sélection 1 S.C.A. SICAR, une société en commandite par actions ayant le statut de société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (la SICAR), constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer le 17 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1708 en date du 11 juillet 2008, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1708 en date du 6 mars 2008;

en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par les résolutions adoptées par le conseil de gérance de la SICAR le 16 juin 2011, une copie desquelles, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la SICAR s'élève actuellement à USD 25.050.200,- (vingt-cinq millions cinquante mille deux cents dollars américains), divisé en 250.000 (deux cent cinquante mille) Actions A d'une valeur initiale de USD 100,- (cent dollars américains) chacune, libérées à hauteur de 5% (cinq pour cent) au minimum de leur valeur nominale, de cinq cent une (501,-) Actions B d'une valeur initiale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune libérées à hauteur de 5% au minimum de leur valeur nominale et de 1 (Une) Action C d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars américains) entièrement libérée.

II. Qu'en vertu de l'article 7.1 des statuts de la SICAR, le capital autorisé de la SICAR est égal à USD 60.000.000,- (soixante millions de dollars américains) et qu'en vertu de l'article 7.5 des statuts de la SICAR, l'associé gérant commandité de la SICAR a été autorisé à procéder, à son entière discrétion, à des augmentations du capital social de la SICAR, sans qu'aucune priorité de souscription ne soit accordée aux actionnaires existants, dans les limites du capital autorisé.

III. Que le conseil de gérance par résolutions du 16 juin 2011 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 7.5 des statuts de la SICAR, a décidé, sous réserve de la confirmation par CACEIS Bank Luxembourg, banque dépositaire de la SICAR, de la réception des fonds en vue des souscriptions, à l'augmentation du capital social de la SICAR à concurrence de USD 10.710.000,- (dix millions sept cent dix mille dollars américains), à libérer à hauteur de 5%, à savoir un montant de USD 535.500,- (cinq cent trente-cinq mille cinq cents dollars américains), avec effet au 24 juin 2011, en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de USD 25.050.200,- (vingt-cinq millions cinquante mille deux cents dollars américains) à USD 35.760.200,- (trente-cinq millions sept cent soixante mille deux cents dollars américains), par la création et l'émission 107.100 (cent sept mille cent) Nouvelles Actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars américains) entièrement souscrites et libérées partiellement à hauteur de 5% (cinq pour cent) minimum de leur valeur nominale par un paiement en numéraire.

IV. Que toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites et libérées à hauteur de 5% comme suit:

- 42.500 (quarante-deux mille cinq cents) Actions A du Compartiment 2 par Crédit Lyonnais Venture Capital, une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé au 100, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 434 465 514, souscrites pour le montant de USD 4.250.000,- (quatre millions deux cent cinquante mille dollars américains) et libérées par un paiement en numéraire de USD 212.500,- (deux cent douze mille cinq cents dollars américains); et

- 64.640 (soixante-quatre mille six cent quarante) Actions A du Compartiment 2 par Crédit Agricole Suisse, société anonyme de droit suisse, dont le siège social est situé au 4 quai Général-Guisan, 1204 Genève (Suisse), immatriculée au registre de commerce de Genève, sous le numéro CH-660-21249999-0, souscrites pour le montant de USD 6.460.000,- (six millions quatre cent soixante mille dollars américains) et libérées par un paiement en numéraire de USD 323.000,- (trois cent vingt-trois mille dollars américains).

Le montant de USD 535.500,- (cinq cent trente-cinq mille cinq cents dollars américains) est en conséquence à la libre disposition de la SICAR comme il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

V. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social, l'article 7.4 des statuts de la SICAR aura désormais la teneur suivante:

“La Société a un capital social, fixé à USD 35.760.200,- (Trente Cinq Millions Sept Cent Soixante Mille Deux Cents dollars américains), souscrit par le Gérant, par les Actionnaires A du Compartiment 1 et du Compartiment 2 et les Actionnaires B du Compartiment 1 et du Compartiment 2, et composé de deux cent cinquante mille (250.000) Actions A du Compartiment 1 d'une valeur initiale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, libérées à hauteur de 5% au minimum de leur valeur nominale, de 107.100 (Cent Sept Mille Cent) Actions A du Compartiment 2 d'une valeur initiale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, libérées à hauteur de 5% au minimum de leur valeur nominale, de cinq cent une (501) Actions B du Compartiment 1 d'une valeur initiale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, libérées à hauteur de 5% au minimum de leur valeur nominale et d'une (1) Action C du Compartiment 1 d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) entièrement libérée.”

#### *Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 4.300,- EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. HINOUNE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Relation: LAC/2011/29811. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103418/79.

(110118343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

## **Syndicat d'Initiative et de Tourisme de Wasserbillig Asbl, Association sans but lucratif.**

Siège social: Wasserbillig,  
R.C.S. Luxembourg F 5.661.

### — STATUTS

#### **Chapitre 1<sup>er</sup> . - Nom, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est créée par les présents statuts une association sans but lucratif qui porte De nom de SYNDICAT D'INITIATIVE ET DE TOURISME DE WASSERBILLIG ASBL.

Elle est désignée ci-après par "Association".

Le siège social sera à Wasserbillig.

**Art. 2.** La durée de l'Association est illimitée.

#### **Chapitre 2. - Objet**

**Art. 3.** L'Association a pour objet de promouvoir les activités touristiques sur la base communale et de prêter sa coopération pour assurer un bon accueil aux touristes; de mettre en valeur les monuments, sites, et autre éléments de récréation en tant qu'ils ont un intérêt touristique; de diffuser des renseignements et de faire de la propagande touristique; d'organiser des manifestations, fêtes et attractions pouvant contribuer à l'attrait de la cité; de créer et d'entretenir tous équipements, sentiers, infrastructures et outillages touristiques nécessaires ou utiles; d'exploiter le terrain de camping.

L'association est la continuation de l'ancien syndicat d'initiative de Wasserbillig.

L'association peut acquérir tous bien mobiliers et immobiliers nécessaires pour réaliser l'objet ou les objets en vue desquels elle est formée et accomplir tous actes généralement quelconques qui, directement ou indirectement, sont de nature à concourir à Sa réalisation de son objet, à condition que dans toute son activité, elle reste dans les limites de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et de toutes les autres dispositions légales et réglementaires qui leur sont applicables.

#### **Chapitre 3. - Membres et Cotisations**

**Art. 4.** L'association se compose de:

- membres actifs
- membres d'honneur

Un campeur résidentiel n'a pas le droit d'être membre actif.

Les membres peuvent être des personnes physiques et des personnes morales.

Les membres actifs jouissent seuls des droits et avantages prévus par la loi modifié du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. Leur nombre est illimité sans pouvoir être inférieur à cinq.

Pour être admis comme membre actif, il faut:

1. avoir signé une déclaration d'adhésion aux statuts et ans règlements de l'Association;
2. avoir été admis par le Conseil d'Administration;
3. prêter son concours actif à l'Association ou avoir des mérites particuliers envers elle;
4. payer la cotisation annuelle.

La qualité de membre d'honneur est conférée aux personne physiques et morales qui, sans prendre une part active aux activités de l'Association, lui prêteront leur seul appui matériel et moral. Leur nombre est illimité. La qualité de membre d'honneur est attestée par la délivrance d'une carte de membre d'honneur.

**Art. 5.** Le conseil d'Administration fixera le montant des cotisations annuelles à payer par les membres d'honneur et les membres actifs et, le cas échéant, l'époque de paiement des cotisations. Le montant des cotisations est illimité.

**Art. 6.** La qualité de membre actif se perd:

1. par la démission volontaire, adressée au Conseil d'Administration;
2. par l'exclusion avec effet immédiat, à prononcer par le Conseil d'Administration en cas:
  - a) d'infraction grave à l'objet social;
  - b) de non confirmation aux statuts,
  - c) d'atteinte aux intérêts ou à la réputation de l'Association
3. par le non-paiement de la cotisation;
4. au cas où le membre actif aura cessé tout concours actif ans activités de l'Association.

Les cas de perte de la qualité de membre actif visés sous 1, 3 et 4 ci-dessus, sont constatés par le Conseil d'Administration chaque année, au fins mois avant l'Assemblée Générale annuelle. La décision d'exclusion, suivant le point sub 2),

ne pourra être prise par l'Assemblée Générale avant que l'intéressé n'ait été appelé par le Conseil d'Administration à fournir ses explications.

Le membre actif démissionnaire, sortant ou exclu, et les héritiers d'un membre actif décédé n'ont aucun droit sur le fond social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées. Ils ne peuvent requérir ni comptes, ni appositions de scellés ou inventaires, ni demander la liquidation, ni s'immiscer façon dans les affaires de l'Association.

#### Chapitre 4. - Administration

**Art. 7.** L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 5 à 15 membres, pris parmi les membres actifs. Les autres catégories de membres peuvent faire partie du Conseil d'Administration avec voix consultative.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale de l'Association, statuant à la majorité simple des voix des membres présents. La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans. Le mandat est renouvelable.

En cas de vacance d'un siège, il sera pourvu au remplacement lors de la prochaine Assemblée Générale ordinaire. Si la vacance porte cependant sur plus de la majorité des sièges, le Conseil d'Administration convoquera dans le mois une Assemblée Générale extraordinaire, appelée à procéder aux nominations qui s'imposent. Jusqu'à cette date, les administrateurs restant gardent les mêmes pouvoirs que si le Conseil d'Administration était au complet ou les administrateurs nommés à ces occasions achèvent le mandat de celui ou de ceux qu'ils remplacent.

**Art. 8.** Le conseil d'Administration désigne en son sein, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. En cas d'absence du président et du vice-président, la réunion est présidée par le plus âgé des administrateurs présents. Toutes ces fonctions sont gratuites.

Il est loisible au président de déléguer des pouvoirs à un membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut s'enjoindre des personnes membres de l'Association qu'il charge d'une mission spéciale. Ces personnes n'ont toutefois que voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un administrateur, aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage des voix, celle de président ou de celui qui le remplace est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'Administration sont consignées dans des procès-verbaux.

Les administrateurs peuvent donner mandat à l'un de leurs collègues pour es représenter aux réunions du Conseil. Le même administrateur ne peut toutefois représenter qu'un seul de ses collègues. Pareil mandat n'est valable que pour une réunion et doit être écrit.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association et sa représentation dans tous les actes judiciaires et extraordinaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par les présents statuts ou par la loi est de sa compétence. Il peut notamment acquérir, vendre, hypothéquer les biens de l'Association, contracter des emprunts et accepter tous dons et legs dans les conditions de l'article 16 de la loi modifié du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. Cette énumération n'est pas limitative mais énonciative.

Il est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire et annuelle de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'un défendeur, soit intentées ou soutenues au nom de l'Association seule.

**Art. 11.** Tout membre du Conseil d'Administration absent à cinq réunions consécutives sans motif valable peut être considéré comme membre démissionnaire.

#### Chapitre 5. - Assemblée Générale

**Art. 12.** Un délibération de l'Assemblée Générale est nécessaire pour les objets suivants:

1. la modification des statuts;
2. la nomination et révocation des administrateurs désignés par elle et la décharge aux administrateurs;
3. l'approbation des comptes annuels et budgets;
4. la dissolution de l'Association;
5. l'exercice de tous autres pouvoirs qui lui seraient conférés par la loi ou les statuts;
6. la prise de décisions dépassant les limites des pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au Conseil Administration.

**Art. 13.** L'assemblée générale se réunit au mois une fois par an à l'occasion de la clôture de l'année sociale.

**Art. 14.** Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'Administration, ou par son président, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée par voie de courrier simple ou par courrier électronique. La convocation contiendra



l'ordre du jour. Il sera loisible aux membres actifs de se faire représenter à l'Assemblée par un autre membre actif. Un membre actif ne peut toutefois représenter qu'un seul de ses autres membres. Le mandat doit être écrit.

**Art. 15.** Le Conseil d'Administration ou le président fixera annuellement et obligatoirement au courant du premier semestre la date et le lieu de l'Assemblée Générale ordinaire, à l'ordre du jour de laquelle figurera, entre autres, conformément aux dispositions de la loi précitée du 21 avril 1928, l'approbation des comptes annuels de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. Après l'approbation des comptes annuels et du budget, l'Assemblée se prononcera par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs, s'il y a lieu.

**Art. 16.** Les Assemblées Générales sont présidées par le président du Conseil d'Administration ou à défaut par le vice-président, sinon par le plus âgés des administrateurs présents. Le président ou celui en remplit les fonctions désignera le secrétaire et deux scrutateurs pris parmi les membres actifs présents qui composeront, avec le président ou celui qui en remplit les fonctions, le Bureau.

**Art. 17.** Tous membres actifs ont un droit de vote égal dans les Assemblées Générales. Les résolutions peuvent être prise quel que soit le nombre de membres présents t à la majorité absolue des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside l'Assemblée est prépondérante. Ces dispositions s'entendent sous réserve des conditions de présence et de majorité exigées dans les cas prévus par la loi.

Les autres catégories de membres pourront assister aux Assemblées Générales avec voix consultatives.

**Art. 18.** L'Assemblée Générales ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée réunit les deux tiers des membres.

Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présent ou représentés à la première réunion, les stipulations de l'article 8, alinéas 2 et 3 de la loi précitée du 21 avril 1928 sont applicables.

**Art. 19.** Les décisions des Assemblées Générales sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par le président et le secrétaire. Les procès-verbaux sont conservés dans un dossier qui pourra être consulté par les membres et par les tiers.

Les extraits ou copies de procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont certifiés et signés par le président ou par deux administrateurs.

## Chapitre 6. - Fonds social

**Art. 20.** Les ressources de l'Association se composent notamment:

1. des cotisations des membres actifs;
2. des dons ou legs faits en sa faveur dans les conditions de l'article 16 de la loi modifié du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif
3. des subsides et subventions;
4. des prestations sociales versées par l'Etat et les communes pour les prises en charge;
5. des participations aux frais de placement, versées par des personnes privées;
6. des revenus pour services rendus;
7. des intérêts et revenus généralement quelconques;
8. du produit des fêtes etc. et des recettes du camping.

Cette énumération n'est ni limitative ni définitive.

## Chapitre 7. - Exercice social, Comptes et Budget

**Art. 21.** L'exercice social commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année. A la fin de l'exercice, le Conseil d'Administration arrête Ses comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'Assemblée Générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi précitée du 21 avril 1928 et des articles 14 et 17 des présents statuts.

Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution de l'Association et se terminera le 31 décembre de cette même année.

## Chapitre 8. - Dissolution et Liquidation

**Art. 22.** La dissolution et la liquidation de l'Association sont réglées conformément à la loi existante.

En cas de dissolution de l'Association, le Conseil d'Administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable sera affecté à la commune de Merttert ainsi que tous les autres éléments actifs de l'inventaire, afin d'être transmis à des oeuvres sociales

### Chapitre 9. - Dispositions générales

**Art. 23.** Sont applicables, sur le surplus et pour tous les cas non prévus par les présents statuts, les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Référence de publication: 2011100392/160.

(110114596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

#### **I.B.Lux. Informatique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 31.364.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011100227/9.

(110114045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

#### **IAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9155 Grosbous, 21, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100229/10.

(110114114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

#### **Ikkvium S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4621 Differdange, 4, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 148.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100230/10.

(110114268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

#### **H.I.G. Europe - Engine S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. H.I.G. Luxembourg Holdings Ten S.à r.l.).**

**Capital social: GBP 88.900,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.779.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of June.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

H.I.G. Europe - Engine, Ltd, a company having its registered office at c/o Maples Corporate Services, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under number MC-246237, duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy, given in London (United Kingdom), on 17 June 2011.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of H.I.G. Luxembourg Holdings Ten S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 155779 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 23 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2421, on 10 November 2010.

The sole shareholder of the Company takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "H.I.G. Europe - Engine S.à r.l."

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

“ **Art. 2.** The Company's name is "H.I.G. Europe - Engine S.à r.l." ”

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500) from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) up to an amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000) through the issuance of three thousand five hundred (3,500) new shares of the Company with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

*Subscription and Payment*

The three thousand five hundred (3,500) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each have been subscribed by H.I.G. Europe - Engine, Ltd, prenamed and are fully paid up in cash so that the amount of eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 87,500) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolves to convert the share capital of the Company from its current currency expressed in Euro currency (EUR) into the British Pound currency (GBP), on the basis of the exchange rate displayed on the website of OANDA Corporation ([www.oanda.com](http://www.oanda.com)) on 10 June 2011 at 3 p.m. CET, according to which one Euro (EUR 1) is the equivalent of zero point eighty-eight ninety British Pounds (GBP 0.8890). The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at eighty-eight thousand nine hundred British Pounds (GBP 88,900) divided into four thousand (4,000) shares with a par value of twenty-two point two hundred twenty-five British Pounds (GBP 22.225).

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to decrease the par value of the four thousand (4,000) shares of the Company from its current amount of twenty-two point two hundred twenty-two British Pounds (GBP 22.225) down to an amount of one penny (GBP 0.01) and to increase the amount of shares accordingly.

Further to the above decrease of par value the share capital of the Company shall be set at an amount of eighty-eight thousand nine hundred British Pounds (GBP 88,900) divided into eight million eight hundred ninety thousand (8,890,000) shares with a par value of one penny (GBP 0.01).

*Sixth resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 8 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's capital is set at eighty-eight thousand nine hundred British Pounds (GBP 88,900) divided into eight million eight hundred ninety thousand (8,890,000) shares of one penny (GBP 0.01) each.”

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Esch/Alzette on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

H.I.G. Europe - Engine, Ltd, une société de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au P.O. Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, iinscrite au registre des Iles Caïmans sous le numéro MC-246237,

ici représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu de la procuration sous seing privé donnée à Londres (Royaume-Unis), le 17 juin 2011.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de H.I.G. Luxembourg Holdings Ten S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, constituée et régie selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155779 (la "Société"), constituée suivant un acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 2010, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2421 le 10 novembre 2010.

L'associé unique de la Société prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «H.I.G. Europe - Engine S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination de la société sera «H.I.G. Europe - Engine S.à r.l.» »

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de quatre-vingt-sept mille cinq cent Euro (EUR 87.500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500) à un montant de cent mille Euro (EUR 100.000) par l'émission de trois mille cinq cent (3.500) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune.

*Souscription et Libération*

Les trois mille cinq cent (3.500) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur vingt-cinq Euro (EUR 25) chacune ont été souscrites par H.I.G. Europe - Engine, Ltd précitée, et sont entièrement payées de sorte que le montant de quatre-vingt-sept mille cinq cent Euro (EUR 87.500) est mis à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné par un certificat de blocage.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de convertir, le capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en Euro (EUR) en Livres Sterling (GBP), sur base du taux de conversion figurant sur le site internet de OANDA Corporation ([www.oanda.com](http://www.oanda.com)), le 10 Juin 2011 à 15.00 heures CET, selon lequel un Euro (EUR 1) correspond à zéro point quatre-vingt-huit quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 0,8890). Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à quatre-vingt-huit mille neuf cent Livres Sterling (GBP 88.900) divisé en quatre mille (4.000) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-deux point deux cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 22,225).

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide de baisser la valeur nominale des quatre mille (4.000) parts sociales de la Société de son montant actuel de vingt-deux point deux cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 22,225) à un montant d'un penny (GBP 0,01) et d'augmenter le montant des parts sociales subséquemment.

Le capital social de la Société de quatre-vingt-huit mille neuf cent Livres Sterling (GBP 88.900) est dorénavant divisé en huit million huit cent quatre-vingt-dix mille (8.890.000) parts sociales.

*Sixième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé quatre-vingt-huit mille neuf cent Livres Sterling (GBP 88.900) est dorénavant divisé en huit million huit cent quatre-vingt-dix mille (8.890.000) parts sociales d'un penny (GBP 0,01) chacune.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison du présent acte est évalué environ à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9124. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Line Gerard.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011101897/133.

(110115912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

---

**IKON Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 155.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IKON Holding S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011100231/11.

(110114546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Image Coiffure, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011100232/10.

(110114572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Immeo Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 33.525.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 160.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100233/11.

(110113823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Assya Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.132.

*Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 20 juillet 2011*

1. L'assemblée décide à l'unanimité de:

- ratifier la nomination de Maître Olivia Kirsch comme administrateur de la Société, résultant de la cooptation en date du 26 juin 2011 conformément à l'article 6 des statuts de la Société; et
- accepter sa démission avec effet à l'issue de la présente assemblée.

2. L'assemblée constate que la dénomination sociale de son commissaire aux comptes Mazars, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011.

3. L'assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Patrick Rochas, né le 21 avril 1953 à Chatou, France, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2350 Luxembourg, comme administrateur de la Société avec effet à l'issue de la présente assemblée et ce pour une durée limitée venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ASSYA HOLDING*

Signature

Référence de publication: 2011108239/22.

(110121927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

---

**Immobilière de Warken S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 66.277.

Les documents de clôture de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

*Pour Immobilière de Warken S.A.*

AREND CONSULT S.A R.L.

Mersch

Signature

Référence de publication: 2011100234/14.

(110113628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Real Estate Academy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 26, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 162.362.

STATUTS

L'an deux mil onze, le six juillet,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1) la société anonyme AETOS IMMOBILIERE S.A. avec siège à Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette, RCSL B 52.168, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 28 août 1995, publié au Mémorial C numéro 570 du 08 novembre 1995 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 19 décembre 2001 emportant conversion du capital en Euros et publiée en extrait au Mémorial C numéro 641 du 25 avril 2002, représentée aux fins des présentes par son administrateur délégué:

Monsieur Sandro PICA, né à Nocera Umbra, Italie, le 26 mars 1958, demeurant professionnellement à L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette, nommé à cette fonction et habilité à engager la société sous sa seule signature aux termes d'une réunion du conseil d'administration en date du 22 mai 2010 dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 1458 du 16 juillet 2010, et dont les décisions ont encore été ratifiées aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 04 avril 2011, en voie de formalisation,

Lui-même représenté par Melle Letizia PICA, ci-après plus amplement qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privée ci-annexée,

2) Mademoiselle Letizia PICA, employée privée, née à Esch/Alzette le 05 juin 1981, demeurant à L-4154 Esch/Alzette, 11, rue Joliot Curie,

3) Monsieur Salvatore PICA, employé privé, né à Esch/Alzette le 09 mai 1986, demeurant à L-4398 Pontpierre, 13, am Armschlag.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, ainsi que l'achat, la vente, la location, la promotion et la mise en valeur de tous immeubles bâtis ou non bâtis, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales

ou financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Elle peut effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers.

Elle a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de REAL ESTATE ACADEMY S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Esch/Alzette. L'assemblée pourra déterminer un ou plusieurs sièges d'exploitation.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

#### *Souscription et Libération*

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

AETOS IMMOBILIERE SA préqualifiée, trente-cinq parts sociales (35)

Melle Letizia PICA, préqualifiée, vingt parts sociales (20)

M. Salvatore PICA, préqualifié, quarante-cinq parts sociales (45)

TOTAL: cent parts sociales (100)

Toutes les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence ce jour et finit le trente et un décembre deux mille onze.

#### *Évaluation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution à EUR 1.100,-.

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

#### *Loi anti-blanchiment*

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée désigne comme gérants pour une durée indéterminée:

Gérant technique: Mademoiselle Letizia PICA, employée privée, née à Esch/Alzette le 05 juin 1981, demeurant à L-4154 Esch/Alzette, 11, rue Joliot Curie,

Gérant administratif: Monsieur Salvatore PICA, employé privé, né à Esch/Alzette le 09 mai 1986, demeurant à L-4398 Pontpierre, 13, am Armschlag.

La société se trouve valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

4) L'assemblée décide de fixer le siège social à L-4303 Esch/Alzette, 26, rue des Remparts.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: L. PICA, S. PICA, C. MINES

Enregistré à Capellen, le 8 juillet 2011. Relation: CAP/2011/2561. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104447/138.

(110119965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.